

## Session de PRÉPARATION à la RETRAITE offerte par l'AREQ - CSQ pour l'année 2025-2026

Bonjour à toutes et à tous !

Au cours de l'année 2025-2026, l'AREQ et la CSQ offriront quelques choix pour les sessions de préparation à la retraite. Ces sessions seront offertes soit virtuellement ou en présentiel.

### 1. L'INSCRIPTION

L'inscription se fait directement sur le site Internet de l'AREQ.

Pour vous inscrire, vous devez aller sur le site Internet de l'AREQ à l'adresse suivante :

<http://areqspr.gofino.ca>

Rendez-vous à la section *Inscriptions* qui vous intéresse soit *Sessions virtuelles* ou *Sessions en présentiel*.

Lorsque vous choisissez *Sessions virtuelles*, vous devrez cliquer sur *Inscriptions – Sessions virtuelles - Hiver 2026* pour vous inscrire. Vous aurez à inscrire les informations demandées et ensuite cliquer sur la date pour chaque sujet offert. Dans la case *Nom du syndicat*, vous devez choisir le *Z66 – SERV – Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil*.

Si l'un des sujets ne vous intéresse pas, vous devez cocher *Aucun choix*.  
Cliquer sur *M'inscrire* pour terminer votre inscription.

Lorsque vous choisissez *Sessions en présentiel*, cliquer sur la session à laquelle vous désirez participer et ensuite cliquer sur le bouton *Inscrivez-vous*. Dans la case *Nom du syndicat*, vous devez choisir le *Z66 – SERV – Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil* et ensuite remplir les cases requises.  
Cliquer sur *M'inscrire* pour terminer votre inscription.

**VEUILLEZ VOUS INSCRIRE LE PLUS TÔT POSSIBLE,  
CAR LES PLACES SONT LIMITÉES ET S'ENVOLENT RAPIDEMENT !**

### 2. LES SUJETS ET DATES DES PRÉSENTATIONS VIRTUELLES

Les sessions de préparation virtuelles sont de 19 h à 20 h 30, **sauf pour le sujet *Régimes de retraite*** qui est offert le samedi de 9 h à 11 h 30.

Adaptation psychosociale et santé : Mercredi 21 janvier 2026

Questions financières : Mercredi 28 janvier 2026

Questions juridiques : Mercredi 4 février 2026

Assurances : Mercredi 11 février 2026

Régimes de retraite : Samedi 14 février 2026

### 3. LE CONTENU DE LA SESSION EN PRÉSENTIEL

- Présentation de l'AREQ ;
- Questions juridiques ;
- Adaptation psychosociale et santé ;
- Questions financières ;
- Assurances ;
- Régimes de retraite.

### 4. LA DURÉE DE LA SESSION EN PRÉSENTIEL

L'accueil débute à 18 h le vendredi soir pour ensuite amorcer la session à 18 h 45 jusqu'à 21 h. Celle-ci se continue le samedi de 9 h à 16 h.

### 5. DATE DES SESSIONS OFFERTES EN PRÉSENTIEL

<p style="text-align: center;"><b>TERREBONNE</b> 12 et 13 septembre 2025 Impéria Hôtel &amp; Suites 2935, boul. de la Pinière Terrebonne J6X 0A3</p>	<p style="text-align: center;"><b>SAINT-HYACINTHE</b> 8 et 9 mai 2026 Centre de congrès de Saint- Hyacinthe - Sheraton 1325, rue Daniel-Johnson Ouest Saint-Hyacinthe J2S 8S4</p>
--	---

### 6. LA CLIENTÈLE

Seulement les enseignantes et les enseignants qui prendront leur retraite d'ici le **30 juin 2028**.

Le nombre de sessions étant moindre qu'à l'habitude, c'est pourquoi nous privilégierons celles et ceux qui sont plus près de leur retraite.

Ces sessions s'adressent aux membres des syndicats affiliés à la CSQ.

La conjointe ou le conjoint d'un membre est invité à participer sous réserve du paragraphe précédent.

### 7. LES FRAIS D'INSCRIPTION



Les couts d'inscription pour les sessions en vidéoconférence sont de **65 \$** pour les membres (aucuns frais pour les personnes conjointes).

Les couts d'inscription pour les sessions en présentiel sont de **85 \$ pour le membre CSQ** et de **105 \$ pour la conjointe ou le conjoint non membre CSQ**.

**Ces frais sont payables lors de l'inscription sur le site Internet de l'AREQ au <http://areqspr.gofino.ca>.**

### 8. LES AUTRES FRAIS

**Pour les sessions en présentiel, les frais de séjour et de déplacement sont à la charge des participantes et participants.** Les réservations de chambres (30 jours à l'avance) doivent être faites par les participantes ou les participants **en mentionnant que vous faites partie du groupe AREQ.**

**Toute personne MEMBRE du SERV qui aura assisté à une session en présentiel pourra réclamer un montant fixe de trois-cents dollars (300 \$) pour compenser les frais encourus.**

**Toute personne MEMBRE du SERV qui aura assisté à une session virtuelle pourra réclamer un montant fixe de soixante dollars (65 \$) pour compenser les frais d'inscription.**

Toute réclamation doit être accompagnée de votre courriel de confirmation de paiement et du formulaire de dépenses du SERV que vous devez signer et retourner au syndicat, soit par le courrier interne du centre de services scolaire, soit numérisé à l'adresse courriel [claudine@servaudreuil.net](mailto:claudine@servaudreuil.net), soit par courrier à l'adresse suivante : 2239, chemin Sainte-Angélique, Saint-Lazare, Québec, J7T 2H5 (*formulaire disponible au syndicat*).

**Bonne session !**

**Amélie Lapointe, vice-présidente**